

La Licence Découverte pour les passagers



Pourquoi ?

Cette licence permet d'être en conformité des exigences imposées par le statut associatif des structures fédérales: le passager devient un membre à part entière de la FFA.

Contient-elle une assurance pour le passager ?

Oui, elle contient une assurance de type "Individuelle Accident".



Son tarif pour le passager ?

6 €. Elle est incluse dans le prix du vol.

Sa validité ?

45 jours à compter du jour du vol effectivement réalisé.



Comment le passager souscrit à la licence ?

De manière automatique sur Wingly pour les vols concernés. Aucune démarche administrative supplémentaire n'est demandé au passager.

En partenariat avec :



Fédération Française Aéronautique